



Accroissement significatif de la collecte - Augmentation du capital social statutaire

La capitalisation de Cristal Rente a augmenté significativement au cours du premier semestre 2016 pour atteindre en fin de période 38 millions d'euros. Cette amplification de la collecte a conduit la société de gestion à consulter par correspondance les associés en avril 2016 afin de porter le capital social statutaire de Cristal Rente de 30 à 100 millions d'euros. La résolution a été approuvée à plus de 90% des suffrages exprimés en première consultation.

Augmentation du prix de souscription par augmentation de la prime d'émission

Depuis le 1er juillet 2016, le prix de souscription est passé de 1022 à 1040 euros pour une part par augmentation de la prime d'émission, soit une majoration de 1,76% qui traduit l'appréciation des actifs de la société.

Investissements des fonds collectés

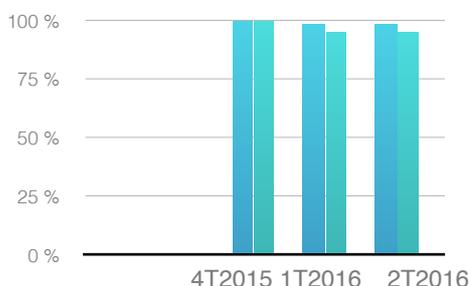
La société de gestion est activement employée à investir les fonds collectés le plus rapidement possible. L'acquisition d'une surface commerciale de 547m2 située à CALLUIRE dans la banlieue lyonnaise et exploitée par l'enseigne Lidl a été actée le 30 mai 2016. Un compromis est également en cours de signature en vue de l'acquisition d'une surface commerciale dans le département de l'Essonne d'environ 2200m2 et exploitée par une grande enseigne du bricolage. Enfin, plusieurs portefeuilles importants sont en cours d'étude. La sélection des actifs devant être conduite avec diligence et rigueur, l'aboutissement de cette démarche ne pourra être effective qu'au cours des mois à venir.

Patrimoine immobilier

Villes	Immeubles	Etat	Surface en m2*
MONTROUGE	57 rue A. Briand	En location	18,23
METZ	8 rue de Verclay	En location	19,94
COURBEVOIE	20 rue des lilas d'Espagne	En location	16,82
VANVES	26-32 rue Jean Bleuzen	En location	28,74
COURBEVOIE	52/56 av Puvis de Chavannes	En location	20,76
CUCQ	30 av de l'Europe	En location	20,39
CUCQ	30 av de l'Europe	En location	20,3
PARIS 12	126/130 bd de Guyane	En location	20
AMMNEVILLE	Marché des Thermes	En location	1000
AMMNEVILLE	Marché des Thermes	En commercialisation	300
AVIGNON	Clos du Grand Fresquières «La Cristole»	En location	1673
SCHWEIGHOUSE	Zone industrielle Zinsel	En location	1653
CREPY EN VALOIS	Rue Henri Laroche	En location	3476
TOULOUSE	Bd Lascrosses ZAC Compans	En location	157 parkings
LE HAVRE	280, Bb Jules Durand	En location	8717
LYON	21, av Felix Faure	En location	1550
THUIR	2, Chemin de la Prade	En location	2871
CALUIRE-ET-CUIRE	21, Rue Perrier Brunier	En location	581
* hors parkings			21986,8

Gestion locative

Un local commercial de 300m2 vacant à Amneville - les - Thermes.



■ **Taux d'occupation physique** : Ce taux reflète la situation d'occupation en fin de trimestre. Il est déterminé par la division de la surface cumulée des locaux occupés le dernier jour de la période par la surface cumulée des locaux détenus par la SCPI.

■ **Taux d'occupation financier** : Ce taux prend en compte les flux effectivement appelés au titre du trimestre civil écoulé. Il s'agit des loyers, indemnités d'occupation ainsi que des indemnités compensatrices de loyers portant sur les immeubles livrés (à l'exclusion des

TAUX D'OCCUPATION DU TRIMESTRE

TOP	98,55 %
TOF	95,77 %

Distribution des revenus

Période	Acompte par part (en €)
2014	57,23
2015	58,5
1T2016	14,25
2T2016	14,96

Le revenu relatif au deuxième trimestre 2016 a été versé le 29 juillet 2016. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances actuelles. Les acomptes peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

Le temps nécessaire à la réalisation effective des investissements aura un impact sur le niveau des dividendes qui seront distribués au troisième trimestre. Cependant, le rattrapage prévu au quatrième trimestre devrait permettre de maintenir les objectifs de rendement 2016.

CARACTERISTIQUE

SCPI à capital variable au capital statutaire de 100 000 800 euros

Date d'immatriculation : 21 avril 2011

N° SIREN 531 884 070 RCS PARIS

Société de Gestion : INTERGESTION SA au capital de 240 000 euros, ayant son siège social 2 rue de la paix PARIS 75002, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 345 004 436 et ayant reçu l'agrément AMF n° GP 12000008 du 29/02/2012 - Téléphone 01 43 12 52 52 www.inter-gestion.com

Situation au 30 juin 2016 :

Nombre de parts émises : 36 531

Nombre d'associés début de trimestre : 405

Nombre d'associé fin de trimestre : 554

Nombre de parts retirées au cours du trimestre : 0

Collecte du trimestre : 11 057 280 €

Capital social : 32 877 900 €

Capitalisation sur la base du prix d'émission des parts à 1 040€ : 37 992 240 €

MODALITE DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription de la part a été porté à 1040€ (hors frais de souscription) depuis le 01/07/2016.

Valeur nominale : 900 €

Prime d'émission : 140 €

DATE DE JOUISSANCE

La date de jouissance des parts est fixée en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription.

Depuis le 1er juillet 2016, la date d'entrée en jouissance est fixée au 1er jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

VALEUR DE REALISATION 2016

La valeur de réalisation d'une part est égale à 1 060,91 €. Cette valeur est calculée sur la base d'expertise du patrimoine au 31 décembre 2015.

CONDITION CESSION

Condition de retraits des associés

Tout associé a le droit de se retirer de la société conformément à la clause de variabilité du capital. Le remboursement des parts s'effectue sur la base de la valeur de retrait fixée par la société de gestion selon les modalités suivantes :

Il existe des demandes de souscription pour un montant égal ou supérieur aux demandes de retrait, la valeur de retrait est égale au prix de souscription en vigueur hors frais de souscription, soit 1 040 €. Lorsqu'il n'y a pas de contre-partie aux dernières demandes de retrait, le retrait s'effectue par diminution du capital.

La société de gestion tient au siège social de la société un registre sur lequel est inscrit, par ordre chronologique de réception les demandes de retrait notifiées à la société de gestion par lettre recommandée avec avis de réception. Les parts remboursées sont annulées.

Les conditions sont librement débattues entre les intéressés. Si la cession se réalise, elle doit être signifiée à la société. Si l'acquéreur n'est pas associé, la cession est soumise à l'agrément de la société de gestion qui résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans le délai d'un mois à compter de la demande. Le cédant doit verser à la société de gestion pour toute cession faite sans son intermédiaire, à titre onéreux ou à titre gratuit, une somme forfaitaire de 180,00 € TTI par transaction.

Cession par l'intermédiaire de la société de gestion

Conformément à l'article L214-93 du Code Monétaire et Financier, il est tenu au siège de la société et à la disposition des associés et tiers un registre où sont recensées les offres de cessions de parts ainsi que les demandes d'acquisition portées à la connaissance de la société. Les ordres d'achat et de vente sont confrontés périodiquement. Le prix d'exécution est établi le dernier jeudi du trimestre à 16 heures. La société ne garantit pas la cession des parts.

MARCHÉ SECONDAIRE DES PARTS

Le marché secondaire est régi par les dispositions de la note d'information et des statuts en application de l'article L 214-93 du CMF.

Période	Retrait	Valeur de retrait
2012	260	1000
2013	755	1000
2014	180	1000
2015	770	1022
1T2016	75	1022
2T2016	-	-

En tant que souscripteur potentiel, avant toute souscription, vous devez impérativement prendre connaissance de la note d'information, des statuts, du dernier bulletin trimestriel ainsi que du dernier rapport annuel, disponible sur internet (www.inter-gestion.com) ou sur demande (InterGestion, 2 rue de la paix - 75002 Paris.) La notice légale a été publiée au BALO du 3 Août 2011 et a obtenu le Visa n° 11-19 de l'AMF en date du 26 juillet 2011.